
Nouvel élément à charge dans l'affaire Sygma-Corbis

Un document que « Le Monde » s'est procuré appuie la plainte de cinq photographes

Perpignan
Envoyée spéciale

Michel Philippot, Philippe Ledru, Dominique Aubert, Moshe Milner et Derek Hudson, anciens photographes de l'agence photo Sygma, ex-fleuron du photojournalisme, n'ont pas digéré sa mise en liquidation brutale en 2010.

Ils ont porté plainte en 2011 contre Corbis Corporation, propriété de Bill Gates, pour « *organisation frauduleuse d'insolvabilité* » et « *abus de bien social* » (*Le Monde* du 29 juillet 2011). Ils accusent Corbis d'avoir organisé la faillite de sa filiale Sygma afin de récupérer ses actifs... mais pas ses dettes. Et cette fois, ils présentent un élément à charge.

Dans un document transmis en juillet au juge Van Ruymbeke, chargé du dossier, et que *Le Monde* s'est procuré, est envisagée en toutes lettres dès 2001 « *une procédure collective qui mettrait [Sygma] de fait à l'abri des poursuites individuelles de ses créanciers* ». Un document évoqué par le journaliste Michel Puech dans le livre *Génération Sygma*, qui vient de paraître (éd. La Martinière, 239 p., 37,05 euros).

Sygma a été rachetée par Corbis en 1999. Après des pertes qui s'accroissent et plusieurs plans sociaux, elle est mise en liquidation en 2010. A l'époque, le gérant de Corbis-Sygma, Stefan Biberfeld, assure que la faillite a été causée par un « *contentieux juridique* » : l'ancien photographe Dominique Aubert vient de gagner 1,5 million d'euros en appel contre l'agence, en dédommagement de la perte de 753 négatifs. Un autre, Philippe Ledru, s'est vu attribuer 400 000 euros.

Mais un document interne, intitulé « *Information et consultation sur un projet de repositionnement des activités de Corbis-Sygma* » et distribué au comité d'entreprise le 22 novembre 2001, jette une autre lumière sur les faits.

Le texte fait le point sur les difficultés de Corbis-Sygma et envisage une solution peu orthodoxe : il s'agit d'organiser « *le transfert de la distribution et de la gestion des archives de Corbis-Sygma vers Corbis-Image* », c'est-à-dire de confier à la maison mère américaine les actifs parmi les plus rentables. Puis de mettre en œuvre une procédure collective, redressement ou liquidation, de Sygma.

Le document conclut froidement : « *Cela aboutirait inévitablement à la suppression de la totalité des emplois et à l'arrêt de l'activité.* » L'avocat des photographes, Jean-Philippe Hugot, résume : « *On a vidé la société de toute sa substance avant de mettre la clé sous la porte.* »

Dans le document, cette solution n'est pas la seule envisagée. Mais dans les faits, à partir de 2002, les photographes ont été invités à signer de nouveaux contrats avec la maison mère, Corbis Corporation. Près d'un millier de photographes vont signer. « *Aucun mécanisme de compensation n'a été prévu pour dédommager Corbis-Sygma de la perte des revenus* », souligne l'avocat, qui s'appête à intenter une nouvelle action, au civil, contre Corbis Cor-

« On a vidé
la société de toute
sa substance
avant de mettre
la clé sous la porte »

Jean-Philippe Hugot
avocat des photographes

poration. Du côté de Corbis, Stefan Biberfeld n'a pas souhaité répondre à nos questions.

L'instruction va-t-elle perturber la liquidation en cours ? Au cabinet de Stéphane Gorrias, administrateur judiciaire, on indique ne pas pouvoir se prononcer avant d'avoir reçu le document. La société Corbis Corporation s'est déjà engagée à verser environ 2 millions d'euros pour financer la liquidation de Sygma, en échange de l'abandon de toute réclamation.

Reste une autre inquiétude : le devenir des monumentales archives Sygma, ces millions d'images témoins de l'histoire du XX^e siècle, conservées dans des réserves à Dreux (Eure-et-Loir).

Théoriquement, les photographes avaient trois mois pour réclamer leurs négatifs. Peu l'ont fait. Du coup, les administrateurs se sont engagés à restituer leurs images hors délai – en échange de l'abandon de toute poursuite. Quant aux fonds non réclamés, les administrateurs leur cherchent un point de chute, et disent être en discussion avec la Bibliothèque nationale. □

CLAIRE GUILLOT